

Réunion d'information et d'échanges 15 janvier 2024

Candidature
Licence Accès Santé

Pr. Romuald Seizeur

Cadre légal

- Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- MCCC votées en CFVU le 19/09/2023

Public concerné

- Les étudiants inscrits en L.AS 1, L.AS 2 L.AS 3 à l'UBO et à l'UBS.
- Les étudiants issus de PACES Adaptée, PASS inscrits en L2 ou en L3 (en lien avec la mineure initiale : UE CC ou disciplinaire)

L.AS 1

permettant le dépôt d'une 1^{ère} candidature vers les filières MMOP/R

Pour l'UBO - Site Brest :

- L. AS 1 – BCG : Biologie / Chimie / Physique / Géologie
- L. AS 1 – STAPS

Pour l'UBS - Site Lorient :

- L.AS 1 – Physique
- L.AS 1 – Sciences de la Vie et de la Terre
- L.AS 1 – Sciences des systèmes communicants – Sciences numériques, informatique embarqué et objets communicants

L.AS 2/3

permettant le dépôt d'une 1^{ère} ou 2^{ème} candidature vers les filières MMOP/R

Pour l'UBO - Site Brest :

- L. AS 2/3 – AES – Administration, Economie et Social
- L. AS 2/3 – Droit
- L. AS 2/3 – Économie, Gestion
- L. AS 2/3 – Philosophie
- L. AS 2/3 – LLCER Anglais
- L. AS 2/3 – Mathématiques
- L. AS 2/3 – Physique – Chimie
- L. AS 2/3 – Informatique
- L. AS 2/3 – MIA SHS – Mathématiques Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales
- L. AS 2/3 – Sciences pour l'Ingénieur (ISI)
- L. AS 2/3 – Sciences de la Vie
- L. AS 2/3 – Sciences de la Terre
- L. AS 2/3 – Sciences Sanitaires et Sociales
- L. AS 2/3 – STAPS

Pour l'UBO - Site Quimper :

- L. AS 2/3 – Droit
- L. AS 2/3 – LEA Anglais / Espagnol
- L. AS 2/3 – LLCER Anglais
- L. AS 2/3 – Histoire – Parcours Histoire Géographie
- L. AS 2/3 – Histoire de l'Art et Archéologie

Pour l'UBS

- L. AS 2/3 – Histoire et géographie - Histoire et archéologie- Histoire et Science politique
- L. AS 2/3 – LEA Anglais-Allemand
- L. AS 2/3 – LEA Anglais-Espagnol
- L. AS 2/3 – LLCER Anglais
- L. AS 2/3 – LLCER Espagnol
- L. AS 2/3 – Lettres Modernes et Classiques
- L. AS 2/3 – Sciences sanitaires et sociales
- L. AS 2/3 – Physique – Chimie
- L. AS 2/3 – Sciences pour l'ingénieur
- L. AS 2/3 – Sciences de la vie et de la terre
- L. AS 2/3 – Sciences des Systèmes Communicants - Sciences Numériques, Informatique embarqué et Objets Communicants

Places offertes sélection 2024

L.AS 1

- Maïeutique : 2 places
- Médecine : 10 places
- Odontologie : 2 places
- Pharmacie : 5 places
- Métier de la rééducation :
 - IFMK de Brest : 3
 - Psychomotricité : 0

L.AS 2/3

- Maïeutique : 7 places
- Médecine : 61 places
- Odontologie : 10 places
- Pharmacie : 10 places
- Métier de la rééducation :
 - IFMK de Brest : 4
 - Psychomotricité : 2

Rétroplanning – L.AS 2023/2024

- ~~15/11/2023 – 12h00~~ : Date butoir de candidature
(délai complémentaire jusqu'au 23/01/2024 – 12h00)
- Du 29/01 au 09/02/2024 : Evaluation de l'UE MDMS
- Du 04/03 au 05/03/2024 : Evaluation de l'UE Domaine Santé et spécialités MMOP
- 19/03/2024 : Publication Avant Choix des Résultats du 1er Groupe d'épreuves
- Du 04/04 au 10/04/2024 : 2ème Gp. d'épreuve (oraux)
- 12/04/2024 : Publication Avant Choix des Résultats du 2ème Groupe d'épreuves
- 07/05/2024 : Publication des résultats définitifs

NB: Calendrier accessible sur le site internet de la Faculté de Médecine

Candidature

La candidature aux formations MMOP/R est subordonnée au dépôt d'un ou de plusieurs dossiers de candidature au plus tard le **23 Janvier 2024, 12h00.**

Un dossier de candidature **par filière** doit être adressé au Pôle PASS – L.AS, avant cette limite, **par mail à l'adresse suivante :**

scolarite.las@univ-brest.fr

Candidature

Une chance vers les filières en santé sera comptabilisée :

- **si validation de l'année en cours (60 ECTS)**

ET

- **si validation de l'UE relevant du Domaine de la santé.**

Dossier de candidature

Il comprend les éléments suivants :

- **Formulaire de candidature aux formations MMOP/R**, téléchargeable sur le site internet de la faculté de médecine ;
- **Déclaration sur l'honneur** (inclus dans le formulaire) ;
- **Cursus Post-baccalauréat** (inclus dans le formulaire) ;
- **Liste des pièces à fournir** (inclus dans le formulaire) ;
- **Copie de la carte étudiant(e)** de l'année universitaire en cours ;
- **Relevé de notes du Baccalauréat et de chaque semestre de l'enseignement supérieur** (copie des relevés de notes originaux et ou extraction ENT certifiée), **sauf celui de l'année universitaire en cours** ;
- **Justificatifs de parcours Post-Baccalauréat**, année par année (justificatif d'inscription universitaire, contrat de travail, contrat de césure ...).

Téléchargement du dossier de candidature

Via le site internet de la Faculté de Médecine : www.univ-brest.fr/medecine/

FR / EN

Rechercher Un document, une formation...

UBO **SEA EU** **FACULTÉ DE MÉDECINE ET SCIENCES DE LA SANTÉ**
Université de Bretagne Occidentale

Accueil Faculté > **PASS-LAS / 1er cycle / 2ème cycle** > 3^{ème} cycle (INTERNAT) > Licence Master Doctorat > Vie étudiante International > Pôle Recherche

Parcours Accès Spécifique Santé (PASS)	Licence Accès Santé (LAS)	1 ^{er} CYLCE (DFGSM)	2 ^{ème} CYCLE (DFASM)
<ul style="list-style-type: none">PARCOURSUP 2023: Infos pratiques<ul style="list-style-type: none">Conditions d'accès en PASSEtudiant en situation de handicapLieux de déroulement des cours de PASSTutorat PASS - LASContenu des mineuresFILIERES ACCESSIBLES VIA PASS-LAS<ul style="list-style-type: none">MaïeutiqueMédecineOdontologiePharmacieMétiers de la rééducation	<ul style="list-style-type: none">Cadre légalPublic concernéModalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences / CalendrierJuryPlaces offertesCandidatureContenu pédagogiqueAménagement d'étudesRéunion d'informations et d'échanges	<ul style="list-style-type: none">DFGSM-2<ul style="list-style-type: none">Inscriptions DFGSM 2Rentrée 2022Démarches administrativesDFGSM-3<ul style="list-style-type: none">Inscriptions DFGSM 3Rentrée 2022Démarches administrativesPASSERELLES DFGSM<ul style="list-style-type: none">Dispositif PasserellesDouble cursus Médecin-Ingénieur	<ul style="list-style-type: none">DFASM1<ul style="list-style-type: none">Inscriptions DFASM1Rentrée 2022Calendrier universitaireProgramme des UE(s) - ItemsDFASM2<ul style="list-style-type: none">Inscriptions DFASM2Rentrée 2022Calendrier universitaireProgramme des UE(s) - ItemsDFASM3<ul style="list-style-type: none">Inscriptions DFASM 3Rentrée 2022Calendrier universitaireProgramme des UE(s) - Items

<https://nouveau.univ-brest.fr/faculte-medecine/fr>

Téléchargement du dossier de candidature

DOSSIER DE CANDIDATURE L.AS

- L'inscription administrative en L.AS ne signifie pas que le candidat est engagé à se présenter aux épreuves du premier et du deuxième groupe.
- **Il doit en faire la demande express par le dépôt d'un dossier de candidature.**
- La candidature aux formations MMOP/R est subordonnée au dépôt d'un dossier de candidature **au plus tard le 15 novembre 2023, 12h00.**

- **Le candidat dépose, par voie électronique, un dossier de candidature complet par filière, avant le 15 novembre 2023, 12h00, à l'adresse mail scolarite.ias@univ-brest.fr**



Télécharger le dossier de candidature



Il est strictement interdit de modifier la structure ou les champs de réponse du dossier de candidature!

Chaque dossier de candidature comporte les éléments suivants :

- **Formulaire de candidature aux formations MMOP/R**, téléchargeable sur le site internet de la faculté de médecine,
- **Déclaration sur l'honneur** (inclus dans le formulaire),
- **Cursus Post-baccalauréat** (inclus dans le formulaire),
- **Liste des pièces à fournir** (inclus dans le formulaire),
- **Copie de la carte étudiant(e)** de l'année universitaire en cours,
- **Relevé de notes du Baccalauréat et de chaque semestre de l'enseignement supérieur** (relevés de notes OFFICIEL ou extraction ENT certifiée (pour la faculté des lettres uniquement)) + **relevé de notes de sélection L.AS** (en cas de candidature précédente), **Sauf celui de l'année universitaire en cours,**
- **Justificatifs de parcours Post-Baccalauréat**, année par année (certificats de scolarité, contrat de travail, contrat de césure ...).

Compléter le formulaire de candidature

FORMULAIRE DE CANDIDATURE - Licence Accès Santé

Année universitaire 2023-2024

Date limite de dépôt du formulaire de candidature : 15 novembre 2023, 12h00

NOM : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte

PRENOMS : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte

DATE DE NAISSANCE : JJ/MM/AAAA

GENRE : Choisissez un élément

NATIONALITE : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte

NUMERO ETUDIANT : Cliquez ici pour entrer du texte

ADRESSE POSTALE (Rue – Code postal – Ville) : Rue Code postal Ville

NUMERO DE TELEPHONE : ././././.

FILIERE D'INSCRIPTION (Année universitaire en cours) : Choisissez un niveau Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte

UNIVERSITE : Choisissez un élément

Avez-vous formulé une demande d'aménagement d'examen, auprès du SUMPPS, au cours de cette année universitaire ? Oui Non

Tous les champs en
jaune sont à
compléter
obligatoirement

Compléter le formulaire de candidature

Votre **signature** électronique est **obligatoire** au bas de chacune des 4 pages du dossier de candidature :

- Formulaire de Candidature
- Formulaire de Déclaration sur l'honneur
- Cursus Post-Baccalauréat
- Liste des pièces à fournir

Pièces à fournir

Relevé de notes du Baccalauréat et de chaque semestre depuis l'entrée dans l'enseignement supérieur (copie des relevés de notes originaux et/ ou extraction ENT certifiée)

Si vous n'avez pas encore réceptionné votre bulletin de notes du semestre impair de l'année en cours, nous vous invitons à nous adresser votre dossier sans cette pièce, en le mentionnant dans votre e-mail.

Pièces à fournir

Justificatifs de parcours Post-Baccalauréat, année par année (justificatifs d'inscription universitaire, contrats de travail, contrats de césure ...).

Documents obligatoires pour justifier d'une interruption d'études.

Merci de fournir des documents LISIBLES.

Pièces à fournir

Rappel:

Le Pôle PASS-L.AS confirmera par e-mail, uniquement, la réception des dossiers complets.

Tout dossier incomplet n'est pas traité et entraîne la non prise en compte de la candidature.

Il vous appartient de vous assurer que votre dossier de candidature est complété et a bien été réceptionné par le Pôle PASS-L.AS.

N'attendez pas le dernier jour pour candidater !

Annulation de Candidature

Le candidat peut annuler sa candidature aux formations MMOP/R, **jusqu'au 13 février 2024, 12h00** (cachet de la poste faisant foi), par **lettre recommandée** avec accusé de réception auprès du Pôle PASS-L.AS.

Passé ce délai, une candidature aux formations MMOP/R est comptabilisée après validation des 60 ECTS de l'année universitaire en cours et des 10 ECTS de l'UE relevant du Domaine de la Santé.

Communication

Une fois votre/vos candidature(s) reçue(s) et validée(s), vous commencerez à recevoir des mails du Pôle PASS-L.AS **sur votre adresse mail UBO uniquement**.



Il vous appartient de consulter régulièrement votre boîte mail UBO

NB: les étudiants inscrits à l'UBS devront activer leur ENT et consulter leur boîte mail UBO.

1^{er} groupe d'épreuves

Evaluation semestre 1

Dans le cadre de la sélection L.AS, le candidat ne peut pas être dispensé de certaines épreuves qui sont à la fois des épreuves d'examens et des épreuves du premier groupe d'épreuves de la sélection d'admission vers les formations de santé.

Le candidat ne peut pas bénéficier d'aménagements spécifiques : épreuves de substitution, absence aux examens, ni d'équivalence...

Module de découverte des métiers en Santé

L'évaluation du module de découverte des métiers est **obligatoire pour tous les candidats.**

Ce module fait l'objet d'une évaluation en distanciel via la plateforme Moodle entre :

Le lundi 29 janvier 2024 - 9h00 et le vendredi 09 février 2024 - 12h00

Les réunions de présentation des filières santé et hors santé sont disponibles sur Moodle, ainsi que des vidéos de Découvertes des métiers.

Modification des choix de Compétence(s) Santé(s) jusqu'au 09 février – 12h00 par l'envoi d'un mail à la scolarité.

Pour rappel :

En cas de non-validation du module de découverte des métiers en santé, l'étudiant ne peut pas être admis aux formations MMOP/R.

Aucune session de rattrapage n'est prévue.

1^{er} groupe d'épreuves

UE Domaine Santé

Le Pôle PASS-L.AS publiera, sur le site internet de la Faculté de Médecine et des Sciences de la santé, la semaine 07, la liste des étudiants attendus pour participer aux épreuves de :

- l'UE relevant du Domaine de la Santé
- UEs de spécialité

Ainsi que toutes les informations liées à l'organisation de ces épreuves.

L'Unité d'Enseignement DS fait l'objet d'une **évaluation sous la forme d'une seule épreuve de QCM portant sur les enseignements de Tronc Commun et de SHS.**

40 QCM – 1H00

En cas de note inférieure à 10/20, à cette UE, l'étudiant ne peut pas être admis aux formations MMOP/R.

La validation de cette UE est capitalisable et transférable.

1^{er} groupe d'épreuves

Exceptions

Sont dispensés de l'évaluation de cette UE Domaine Santé, pour l'année universitaire 2023/2024 :

- Les candidats ayant **validé les 60 ECTS du PASS.**
- Les étudiants inscrits en L.AS 2 ou L.AS 3, ayant validé les 10 ECTS du domaine santé y compris dans le cadre du dispositif seconde chance lors de leurs premières candidatures.

1^{er} groupe d'épreuves

UEs de spécialité

- Les enseignements de **spécialité Maïeutique, Médecine et Odontologie** font l'objet d'une évaluation sous forme de QCM, sur une durée d'**01h00**.
- L'enseignement de **spécialité Pharmacie** fait l'objet d'une évaluation sous forme de **QCM**, sur une durée d'**1h30**.

En cas de note inférieure à 10/20 à l'UE, le candidat ne peut être classé sur les formations MMOP.

L'enseignement de **spécialité des Métiers de la Rééducation** ne fait pas l'objet d'une évaluation.

Seront pris en compte sur ce premier groupe d'épreuves, pour l'ensemble des candidats

- La validation du **module de découverte des métiers**.
- **La moyenne obtenue par le candidat**, au cours du semestre impair, en session 1, de l'année universitaire en cours. La formule Z-Score sera appliquée à cette moyenne donnant lieu à une note théorique ; ceci en vue d'une harmonisation des notes issues des différentes L.AS permettant un interclassement.
- **L'Unité d'enseignement de spécialité (MMOP)**. En cas de note inférieure à 10/20 à cette UE, le candidat ne peut être classé sur les formations MMOP.
- En fonction du parcours antérieur du candidat est également pris en compte sur ce premier groupe d'épreuves :
- **L'Unité d'Enseignement relevant du Domaine de la Santé.**

Questions diverses

